

## Les mondes de la bienfaisance.

### Une approche comparative des pratiques du « bien »

Laura RUIZ DE ELVIRA & Sahar Aurore SAEIDNIA (dir.)

## Penser les pratiques du « bien » au prisme des configurations relationnelles conflictuelles.

### Une approche par les pratiques de multiples acteurs

Elise Massicard, Directrice de recherche, CNRS/CERI Sciences Po

#### Une approche par les pratiques de multiples acteurs

Cette partie est consacrée à l'analyse des pratiques et logiques de la bienfaisance au quotidien. Conformément à l'approche relationnelle adoptée dans l'ensemble de l'ouvrage, les chapitres analysent les relations de pouvoir ainsi que l'espace de négociations et de conflictualité que tissent les pratiques concrètes de bienfaisance entre les acteurs qui s'y engagent<sup>1</sup>.

Si la bienfaisance est une relation sociale, quel est sa spécificité ? Elle tient au moins en partie au constat qu'elle est le fait d'acteurs qui se posent comme porteurs du « bien » et portent des définitions de ce « bien » et des moyens de le produire. Ainsi, les pratiques du bien s'inscrivent dans des économies morales qui concourent à leur justification et à leur légitimation<sup>2</sup>. Ces économies morales en appellent à divers référentiels, religieux ou non, qui peuvent instaurer des champs plus ou moins conflictuels entre les différents acteurs. Pour autant, cette dimension morale est loin d'épuiser la relation de bien. Les chapitres s'accordent sur la nécessité de décloisonner la réflexion du seul champ moral, en considérant ses enchevêtrements avec d'autres logiques, notamment politiques et économiques.

Une première conséquence de cette approche est que les chapitres resituent ces relations dans leurs contextes historiques, géographiques et sociaux. Ils retracent ainsi les transformations contemporaines des formes de bienfaisance. En Grande-Bretagne, des coupes budgétaires ont amené les organisations de la société civile à assurer des services qui étaient auparavant à la charge de l'Etat (EFAA). Dans plusieurs cantons suisses, depuis les années 2000, le redéploiement social de l'Etat implique une délégation à des organismes caritatifs associatifs qui, auparavant autonomes, deviennent des relais de politiques publiques (Aubry)<sup>3</sup>. De même, les conceptions du bien à l'œuvre ne constituent pas des invariants, mais sont liées à des enjeux moraux historiquement et socialement situés, que les chapitres mettent à jour. Ainsi, Flaureau restitue le contexte précis de la reformulation par l'Eglise de la question sociale au sein de

---

<sup>1</sup> CATUSSE, Myriam et PERRIER, Antoine, « Enquêter sur la bienfaisance. Compte rendu des journées », Le Carnet du Mouvement Social, février 2018, <https://lms.hypotheses.org/318>.

<sup>2</sup> Fassin Didier, « Les économies morales revisitées », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2009/6 (64e année), p. 1237-1266. URL : <https://www.cairn.info/revue-Annales-2009-6-page-1237.htm>

<sup>3</sup> HIBOU, Béatrice, « Retrait ou redéploiement de l'Etat ? », *Critique internationale*, vol. 1, 1998.

l'économie morale de la charité, qui véhicule un ensemble de normes et influe sur la définition même de la bienfaisance.

Une seconde conséquence de cette approche est que les chapitres de cette partie s'intéressent à une grande diversité d'acteurs s'impliquant, selon des modalités et à des titres très divers, dans la bienfaisance. En effet, par définition, la bienfaisance génère des relations entre des mondes professionnels et économiques différents, des groupes sociaux variés et souvent inégaux, porteurs de définitions du « bien faire » non nécessairement identiques. Ainsi, en France, dans la continuité d'incitations fiscales depuis les années 1980, la loi Garot de 2016 sur les dons, qui somme les grandes surfaces de redistribuer les denrées alimentaires invendues à des associations de solidarité, et ce de manière défiscalisée, fait entrer dans les mondes de la bienfaisance de nouveaux acteurs entrepreneuriaux (Bordiec). Dans le contexte libanais, marqué par une politique de laissez-faire de l'Etat, ce sont d'abord les habitants et les associations locales qui ont pris en charge l'accueil et l'assistance aux réfugiés syriens au nom d'un devoir moral et/ou religieux d'hospitalité. En présentant l'accueil des réfugiés comme déchargeant les Etats occidentaux de leur devoir d'accueil, le premier ministre R. Hariri a introduit l'idée d'une nécessaire compensation : c'est à ce titre que les ONG d'aide internationale ont pris place dans cette « bienfaisance ». Les générosités privées ont ensuite été régulées dans le cadre de plans de réponse humanitaire, qui attribuaient une partie des aides aux groupes hôtes - sous forme d'aides aux municipalités et aux foyers ayant accueilli des Syriens, voire aux « foyers libanais situés dans des zones à haute-concentration de réfugiés syriens ». Ainsi, la mise en œuvre du dispositif d'accueil aux réfugiés syriens implique une grande variété de protagonistes : réfugiés syriens, travailleurs sociaux des ONG locales et internationales, personnel humanitaire du Haut-Commissariat aux Réfugiés (HCR), bienfaiteurs privés, bénévoles étrangers, municipalités, volontaires issus des communautés bénéficiaires, mais aussi voisins (Drif). Les chapitres de cette partie restituent ainsi finement les pratiques, discours et représentations des différents protagonistes impliqués. Prenant acte de la variété des acteurs impliqués, ils adoptent des approches multiscalaires.

Ils décrivent des fabriques du bien discontinues à l'œuvre, à la croisée de logiques d'action variées, qui n'entrent pas toujours en cohérence. En effet, ces pratiques de bienfaisance s'inscrivent souvent à l'intersection de représentations du bien et d'injonctions, véhiculées par les pouvoirs publics, les associations, ou des entrepreneurs de morale : utilité sociale, lutte contre le gaspillage, solidarité avec les « démunis »... Plus ou moins contraignantes, ces injonctions informent des logiques d'action hétérogènes. En France, la grande distribution investit les dons alimentaires à condition d'un retour fiscal sur investissement. Les directeurs de magasins s'inscrivent au croisement du contexte d'entreprise (injonction à s'engager localement), des demandes de leurs supérieurs hiérarchiques, des autorités locales des communes d'implantation, de partenaires associatifs (Bordiec).

Les chapitres s'attachent à analyser finement le type d'échanges à l'œuvre dans ces relations complexes d'aide, avec tous leurs protagonistes : acteurs collectifs (associations, entreprises, paroisses, organisations humanitaires), comme individuels (bénévoles, employés, directeurs de magasins, travailleurs sociaux, humanitaires). Le champ de la bienfaisance apparaît alors comme un lieu de rencontre particulièrement heuristique entre raisons d'agir individuelles, injonctions institutionnelles, politiques publiques. Les articles ont le mérite de sortir d'un face-à-face simpliste entre « bienfaiteurs » et « bénéficiaires » pour restituer des configurations complexes, qui engendrent des coopérations, mais aussi tensions et conflits. Selon Drif, le terme

de bénéficiaire induit une relation duale, unilatérale et hiérarchisée qui n'est pas opérante pour décrire, dans sa complexité, la relation d'aide et les jeux de pouvoir qui la traversent. Elle propose l'expression « usagers de l'aide », qui permet de rendre justice aux stratégies déployées par les usagers de l'aide pour se faire reconnaître comme bénéficiaires. En outre, ce terme permet de réintégrer la relation d'aide dans l'épaisseur des rapports sociaux, en l'occurrence dans le contexte d'une pluralité d'échanges, de pratiques et de manières de faire qui dépassent largement l'espace institué des ONG.

### Au-delà de l'engagement individuel fondé en valeur

La spécificité de la bienfaisance est couramment considérée comme découlant d'un engagement individuel et volontaire, désintéressé, fondé en morale. Les chapitres interrogent les ressorts individuels de l'investissement dans la bienfaisance ; ils s'efforcent de comprendre finement les dimensions subjectives de l'engagement dans le « bien », en restituant les parcours d'engagement des protagonistes, leurs trajectoires sociales et professionnelles (Flaureau, Aubry). Certains des protagonistes mènent des carrières morales<sup>4</sup>, dont les chapitres restituent la part de conviction et d'engagement. Sur le plan méthodologique, les chapitres de cette partie déploient des approches descriptives mais aussi compréhensives, qui prennent au sérieux la façon dont les acteurs engagés dans la bienfaisance l'expérimentent et la jugent (Flaureau). Ils mettent à jour la diversité des valeurs qui fondent l'engagement - en lien, ou non, avec un message religieux : le devoir d'hospitalité (Drif), la charité (Flaureau) ; des valeurs humanistes (Flaureau), la responsabilité sociale (Bordiec) ; des sentiments comme l'indignation ou la compassion (EFAA). Les bénévoles étudiés s'avèrent souvent, sans surprise, des personnes ayant incorporé des dispositions altruistes, notamment suite à une socialisation religieuse ou militante (Flaureau, EFAA).

Pour autant, les articles ici rassemblés, en décrivant les investissements bienfaisants dans leur épaisseur, montrent qu'ils ne relèvent pas toujours exclusivement de raisons altruistes. Les maraudeurs catholiques étudiés par Flaureau souhaitent aussi faire le bien pour répondre à un devoir moral qui met en jeu une identité catholique, ou encore pour se sentir utiles au monde. Leur engagement peut aussi s'inscrire dans des logiques de sortie d'isolement. Les protagonistes tirent de l'acte bienfaisant de la reconnaissance, un sentiment d'utilité, qui constituent une gratification morale, dans une logique de réalisation de soi<sup>5</sup> ; en somme, un ensemble de gratifications symboliques.

Plusieurs chapitres étudient des cas limite, dans lesquels la bienfaisance n'est pas liée à un engagement individuel. Au Liban, les populations hôtes conçoivent l'accueil comme donnant droit à une compensation, remettant en question la gratuité de l'aide. L'accueil de réfugiés syriens y renvoie moins à un acte volontaire qu'à une hospitalité subie, vécue comme contraignante (Drif). De même, les directeurs de grandes surfaces se trouvent dans la position de bienfaiteurs sans vraiment l'avoir choisi. En outre, formés à l'économie, au marketing ou à la gestion, ils ne sont pas nécessairement socialisés à l'engagement bienfaisant. Comment concilient-ils, au concret, leur objectif premier -faire des bénéfices - avec l'injonction édictée par la loi et relayée par leur entreprise, à faire le bien ? Bordiec montre qu'ils investissent le

---

<sup>4</sup> Au sens de Erving Goffman, *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux*, Paris, Les Editions de Minuit, 1968.

<sup>5</sup> Voir Pierre Bourdieu, « Un acte désintéressé est-il possible ? », *Raisons pratiques*, Paris, Seuil, 1994.

don alimentaire de manière pragmatique et modérée, et non sur le registre des valeurs comme la solidarité. L'activité commerciale prime sur, et cadre leurs pratiques et discours du « bien ». Certains vont même jusqu'à considérer les dons, constitués des invendus, comme indicateurs d'efficacité commerciale. Pour autant, même ces acteurs qui se retrouvent malgré eux acteurs de la bienfaisance y trouvent aussi des raisons d'agir : pour les directeurs de grandes surfaces, il s'agit aussi de se faire bien voir, d'entretenir des réseaux, de consolider leur inscription dans un territoire, de nourrir leur réussite professionnelle. Les ressorts de l'implication des directeurs de magasin dans l'aide alimentaire ne sont pas réductibles à des profits financiers, de reconnaissance par la hiérarchie ou de crédit auprès des interlocuteurs locaux ; leur investissement peut aussi résulter d'une préoccupation pour les difficultés de certains habitants, parfois des salariés. Ce cas montre l'hybridité des raisons d'agir, mêlant notamment valeurs et intérêts.

Ainsi, même dans ces cas limite, la dimension morale est rarement absente de la relation d'aide. Pour autant, elle est loin de toujours la déterminer. Ce que proposent les chapitres pris dans leur ensemble, c'est donc de resituer la dimension morale dans des relations sociales plus vastes et multidimensionnelles.

### Dilemmes moraux et ajustements pratiques

La relation de bien se définit dans la pratique, et se redéfinit à chaque interaction. On voit là toute la portée du défi que relèvent les textes ici rassemblés : celui de tenir ensemble les rapports pratiques et moraux qu'entretiennent les protagonistes à la bienfaisance. Les chapitres reposent en effet sur des enquêtes empiriques approfondies. La plupart articulent entretiens, conversations informelles avec les différents acteurs de la bienfaisance, et observations, notamment participation en tant que bénévole aux activités bienfaisantes. Seule l'observation est en effet en mesure de saisir la logique des pratiques.

L'appréhension de faire le bien est liée à cette relation morale, qui en engage tous les protagonistes. Que se passe-t-il quand la pratique du bien n'est pas reconnue comme telle par son destinataire ? Ainsi, les paroisses catholiques parisiennes organisent des maraudes auprès de sans-abri, fondées sur l'accompagnement et non sur le don. Cette conception se heurte parfois à l'incompréhension voire au rejet des sans-abri, souvent demandeurs de dons (Flaureau) ; le bien se produit donc aussi dans et par la relation avec les aidés, qui émettent des attentes ; mais aussi parfois des soupçons (de détournement, de corruption) voire de critique à l'endroit des prestataires (Drif, Flaureau). Que se passe-t-il quand les comportements des bénéficiaires ne sont pas conformes aux attentes des bienfaisants, par exemple quand l'aidé s'avère moins « victime » que ce que supposait l'image que s'en faisait le bienfaisant et qui informait sa pratique du bien ? Les chapitres s'attachent à étudier les dissonances individuelles<sup>6</sup> et les dilemmes moraux que peuvent révéler ou générer les relations de bienfaisance. Les bénévoles impliqués dans des activités et des collectifs institutionnalisés et formalisés expriment moins ce type de dilemmes moraux que ceux engagés dans les groupes plus informels ou activités exposant plus l'individu (EFAA).

---

<sup>6</sup> Bernard Lahire, *La Culture des individus. Dissonances culturelles et distinction de soi*. Paris, La Découverte, 2004.

Plusieurs chapitres se consacrent à des situations dans lesquelles la pratique met à l'épreuve les définitions du mérite, les représentations et les sens que les bénévoles donnent à leur engagement. En Angleterre, pour justifier leur pratique du bien, les bénévoles mobilisent des figures de « réfugié méritant ». L'évaluation du mérite des bénéficiaires, centrale dans les logiques gouvernementales et bureaucratiques, constitue également un prisme à travers lequel les bénévoles appréhendent les bénéficiaires. Ces évaluations induisent des attentes et des critères d'ordre moral à leur égard, que la pratique ne vient pas toujours confirmer (EFAA).

*Comment les protagonistes composent-ils avec ces tensions ? Comment gèrent-ils ces dissonances et l'inconfort qu'elles génèrent ?* Les bénévoles peuvent procéder à des ajustements, par exemple réévaluer les contours de la population à laquelle ils destinent leur aide, réexaminer la nature de leur action, voire interroger leurs principes moraux. Des concepts comme celui de « bricolage moral »<sup>7</sup> permettent de rendre compte du fait que ces négociations entraînent des ajustements moraux que les acteurs explicitent – ou non – en accord avec chaque contexte. On voit là tout l'intérêt, au vu de la dimension diachronique de l'épreuve de la pratique, du retour sur ces expériences que retracent les enquêtes au long cours déployées dans ces chapitres. Certains bénévoles mettent en œuvre des adaptations leur permettant de maintenir leur pratique sur la durée. Certains modifient les formes de leur engagement, par exemple en se consacrant à des tâches concrètes, ou qui permettent d'éviter le contact avec les bénéficiaires. Un autre type d'ajustement consiste pour les bénévoles à suspendre leur jugement sur le mérite des bénéficiaires, soit en se retranchant derrière une « complexité » des situations, soit en remettant ce jugement à l'institution qui encadre la pratique bienfaisante (EFAA).

En effet, dans les configurations étudiées ici, les bénévoles sont saisis par un ensemble de règles et de normes, notamment liées à l'organisation dont ils relèvent, qui cadrent leur pratique du bien. Les bénévoles peuvent adhérer aux normes de la bienfaisance que ces dernières édictent, mais aussi leur résister ou les détourner. En effet, certaines injonctions édictées par les structures qui encadrent la bienfaisance n'entrent pas en cohérence avec les visions des individus engagés. Ainsi, l'Eglise priorise la relation d'accompagnement et l'évangélisation sur le don considéré comme susceptible de la parasiter, car générateur de dépendance, ce qui gêne nombre de bénévoles (Flaureau). A quels arbitrages pratiques procèdent alors les acteurs ? La liberté que prennent les bienfaisants par rapport à ces prescriptions institutionnelles est liée à leurs profils et à leurs trajectoires, certains cherchant plus que d'autres la conformation. Ceux qui s'écartent des valeurs associées à la charité chrétienne sont étiquetés comme déviants et remis en cause dans leur appartenance au groupe chrétien par les prêtres et les autres maraudeurs. La paroisse sanctionne les comportements non conformes par des demandes d'explicitation, ce qui nourrit une réflexivité collective (Flaureau). Ces analyses interrogent les modes d'encadrement des volontaires, le gouvernement des bénévoles, les dispositifs d'accompagnement mais aussi de disciplinarisation des vocations.

### L'institutionnalisation et ses effets

Les chapitres de cette partie décrivent également des situations d'institutionnalisation de la bienfaisance – par des procédures de délégation à des acteurs associatifs (Suisse, Liban,

---

<sup>7</sup> Hélène Combes, Gabriel Vommaro, « Le clientélisme en situation : échanges politiques, politisation et conflits moraux », *Cahiers des Amériques latines*, 69, 2012/01, URL : <https://journals.openedition.org/cal/943>

Grande-Bretagne) ou de défiscalisation (France). Que produisent ces longues chaînes sur la division et la hiérarchisation interne du travail de bienfaisance ?

L'intégration d'acteurs associatifs auparavant autonomes dans des formes de délégation de services publics induit souvent une augmentation de leurs ressources (notamment financières) mais aussi des contraintes afférentes, ainsi qu'une transformation des pratiques et une redéfinition des rôles. En Suisse romande, la délégation de service public permet de salarier une partie des acteurs ; ce faisant, le travail caritatif se formalise ; le bénévolat, sur lequel a longtemps reposé la bienfaisance, ne disparaît pas, mais devient une forme de travail bienfaisant parmi d'autres ; la bienfaisance n'est plus liée nécessairement ou exclusivement à un engagement gratuit. Quelle place conserve alors l'engagement dans les pratiques bienfaitrices ? Comment s'articule-t-il à des pratiques professionnelles ? Cette institutionnalisation conduit-elle à la disparition de toute spécificité, et donne-t-elle lieu à des processus de normalisation ? Pas tout à fait, car dans ce secteur en partie à la marge des rationalités économiques, les conditions salariales restent précaires, et le travail gratuit reste indispensable au fonctionnement des structures. Non rentable, la bienfaisance reste dépendante du travail gratuit (Aubry) – ou de la contrepartie des avantages fiscaux (Bordiec). En outre, il est courant que les associations fassent face à une compétition pour leur financement, ce qui nourrit leur dépendance vis-à-vis du travail gratuit (EFAA). Quand le bénévolat coexiste avec le salariat, on constate des processus de division du travail, mais aussi de distinction entre bénévoles et salariés ; voire de concurrence en termes de statut et de reconnaissance. La construction de la légitimité professionnelle des salariés s'appuie ainsi sur la mise à distance des pratiques bénévoles, dévalorisées financièrement, mais aussi symboliquement (Aubry).

Deux chapitres analysent en outre la « mise au travail » des bénéficiaires, qui deviennent bénévoles ou intermédiaires de la bienfaisance (Drif, Aubry). La mise à contribution de bénéficiaires permet de trouver des personnes prêtes à travailler bénévolement de façon régulière. Des individus aux situations économiques précaires sont ainsi conduits à travailler gratuitement, pour assumer eux-mêmes des prestations dont ils bénéficient. Ainsi, les logiques économiques traversent le champ de la bienfaisance, sans que ce dernier y soit entièrement soumis. La pratique du bien a une dimension économique intrinsèque, parfois euphémisée ou non reconnue - le cas ici étudié où l'Eglise tente de l'en soustraire se heurte à des réticences de la part à la fois des bénévoles et des bénéficiaires (Flaureau). Mais l'inscription de la bienfaisance dans des logiques économiques pose question ; la mise au travail des bénéficiaires est-elle le signe d'une extension ou d'un recul des logiques capitalistes ? Dans quelle mesure la bienfaisance peut-elle aussi donner lieu à des formes d'exploitation ?

Les logiques de cette mise au travail des bénéficiaires ne sont pas seulement économiques. Au Liban, les bénéficiaires mis à contribution comme intermédiaires entre leur communauté et l'ONG peuvent faire valoir pour ce nouveau rôle des compétences, notamment relationnelles, dont sont dépourvus les travailleurs sociaux ou humanitaires qu'ils remplacent ou assistent (Drif) : leur expérience de bénéficiaire et leur proximité culturelle avec les bénéficiaires – comme c'est le cas aussi en Suisse (Aubry). Leur intermédiation est souvent considérée comme plus efficace que celle des travailleurs sociaux ou humanitaires, car elle est mieux acceptée socialement, car elle permet de désamorcer des tensions en direction des prestataires ; et car elle permet d'accéder aux bénéficiaires plus efficacement. Bien qu'il repose sur des compétences dont sont dépourvus les autres aidants, et malgré sa valeur ajoutée, le

travail d'intermédiation assumé par certains bénéficiaires reste souvent peu reconnu et valorisé (Drif, Aubry).

### Effets politiques et transformation de rapports de domination

Comme toutes les relations sociales, les relations de bienfaisance sont transformatives ; elles ont des effets sur les protagonistes, leurs relations, et parfois plus largement l'environnement social dans lequel elles s'inscrivent. *Contribuent-elles au maintien de l'ordre social et à ses hiérarchies ou les remettent-elles en question ?* Dans les relations complexes entre bienfaiteurs, bénéficiaires et autorités se construisent et se contestent des rôles sociaux, des rapports de domination et de dépendance.

En particulier, les effets sur les rapports sociaux de cette délégation de l'aide à certains bénéficiaires apparaissent très différenciés. Dans certains cas, cette délégation reproduit et renforce certaines hiérarchies sociales : dans le canton de Vaux, certains bénévoles suisses des associations caritatives sont recrutés comme salariés par les structures ; en revanche certains bénéficiaires migrants sont recrutés comme bénévoles, mais ne sont pas salariés. Leur exclusion du marché du travail formel – en lien avec leur situation illégale ou avec leurs titres de séjour précaires – les rend disponibles pour travailler bénévolement. Dans ce cas, la mise à contribution de ces bénéficiaires migrants en tant que bénévoles renforce la division et la hiérarchisation du travail entre salariés et bénévoles, mais aussi entre Suisses et migrants, dans la mesure où ces différences de statut renvoient également à des positionnements différenciés dans les rapports sociaux et de nationalité (Aubry). La structure associative caritative tend donc à reproduire des positions différenciées dans les rapports sociaux et les ségrégations à l'œuvre sur le marché du travail.

Pour autant, la délégation du travail de bienfaisance à des bénéficiaires peut également déstabiliser les hiérarchies sociales. Au Liban, la politique d'accueil aux réfugiés syriens a conduit à un « débordement » de l'aide : des réfugiés syriens, bénéficiaires d'aide, ont introduit leurs voisins pauvres aux filières associatives dont ces derniers étaient jusqu'à présent exclus, faute de papiers ou de connaissance des démarches administratives. Donner accès aux ressources issues de l'aide humanitaire a permis à ces réfugiés d'acheter la paix sociale avec leurs voisins, voire de marchander leurs aides. Ces formes non prévues de redistribution détournent les procédures institutionnelles de sélection des bénéficiaires et s'inscrivent dans une économie relationnelle qui les dépasse ; elles mettent en jeu un registre basé sur la réciprocité du service. Ces rapports de réciprocité traversent et débordent la relation d'aide instituée entre donateurs et bénéficiaires. En termes d'effets sociaux, ces pratiques atténuent donc une forme de vulnérabilité souvent invisible car non quantifiable, la faible inscription dans le tissu social. Ce débordement de l'aide, montre comment la relation d'aide avec ses différents intervenants peut en retour reconfigurer le milieu social d'intervention selon des modalités imprévues, en termes de redistribution, de reconfiguration des hiérarchies sociales, voire d'*empowerment* (Drif).

De même, ces formes de délégation du travail de bienfaisance à des bénéficiaires peuvent renverser certaines formes de dépendance : au Liban, les ONG doivent s'assurer un nombre régulier de bénéficiaires inscrits, dont dépend le renouvellement de leurs financements. Elles dépendent de leurs bénéficiaires-aidants, incontournables pour le recensement des bénéficiaires ou la sensibilisation de ces derniers aux activités des ONG. S'inverse alors la dépendance qui

semble caractériser la relation d'aide entre donateurs et bénéficiaires (Drif) – ce qui n'est pas sans rappeler la dialectique hegelienne du maître et de l'esclave. Dans les cas libanais et suisse, la bienfaisance transforme les rapports sociaux, et les bénéficiaires sont maintenus voire inscrits plus fermement dans des liens sociaux, qui ne sont pas nécessairement plus égalitaires ; cependant, la création ou le renforcement de liens sociaux, notamment à travers l'échange mais aussi le travail, constitue souvent l'un des objectifs de la bienfaisance.

Se dégage de l'ensemble de ces chapitres l'image de configurations de bienfaisance en tension entre injonctions publiques et multiples raisons d'agir, collectives et individuelles, configurations instables faites d'ajustements, qui ont des effets sur les individus mais aussi les relations sociales. L'approche ici adoptée, en décloisonnant la relation de bien, la resitue dans l'épaisseur des rapports sociaux et moraux ; elle amorce donc des dialogues très fructueux avec la sociologie, notamment du travail, de l'engagement et du clientélisme.